



## Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban

Tél. : 05.63.20.28.85 - [cd82@petanque.fr](mailto:cd82@petanque.fr) - [www.petanque82-comite.fr](http://www.petanque82-comite.fr)



### - COUPE DE FRANCE DES CLUBS - 2023

#### Mesdames et messieurs les présidents

La saison 2023 débute et avec elle la coupe de France des clubs. La FFPJP a décidé cette année d'augmenter la cotisation pour l'inscription à cette compétition, elle était de 10 euros en 2022 et passe à **20 euros** en 2023. Le règlement de cette compétition, quant à lui, n'a pas changé. Il s'agit donc d'avoir un arbitre qui officie à chaque rencontre, une équipe composée de 6 joueurs minimum avec au moins une féminine, un capitaine qui est sur la feuille de match mais qui ne peut pas participer aux phases de jeu, et des tenues identiques pour toute l'équipe, pour ne citer que ces quelques points importants du règlement.

Suite à la décision entérinée par le vote des présidents lors du congrès, les tours départementaux se joueront tous à des dates fixes (premier tour le dimanche 12 février). Cette décision a obligé le comité départemental à prendre des mesures d'organisation qui vont profondément changer cette compétition.

Tout d'abord, l'ensemble des clubs engagés joueront sur un seul site (Marché gare pour le premier tour). Pourquoi cette première décision : Si l'on se réfère au nombre de club engagés tous les ans nous avons une compétition qui oppose environ 60 clubs, soit 30 rencontres. Or le comité départemental ne dispose pas de 30 arbitres, et quand bien même ce serait le cas, il aurait fallu qu'ils soient tous disponible le jour J.

En conséquence, cette première décision entraîne tout d'abord la question suivante qui va payer les arbitres ? Le comité départemental prendra en charge le défraiement des arbitres mais les clubs apporteront une contribution de 15 euros joints aux 20 euros d'inscription. Cette décision reste équitable pour tout le monde puisque cette somme couvrira les frais d'arbitrage pour l'ensemble des tours départementaux. Et pour les clubs, cela reste plus économique que de payer un arbitre à chaque rencontre (pour le cas de réception bien entendu).

Le deuxième point important est que cette compétition va se jouer sur l'ensemble de la journée, ce qui veut dire que selon le tirage au sort la moitié des rencontres se joueront le matin et la seconde moitié l'après-midi. Le boulodrome du Marché Gare, qui est le plus grand du département, ne dispose pas d'un nombre suffisant de terrains pour faire toutes les rencontres sur un même créneau horaire.

Voilà, mesdames et messieurs les présidents, les nouveautés qui vont impacter la coupe de France des clubs au niveau départemental. Par conséquent je vous invite à en informer l'ensemble de vos sociétaires afin que l'engagement d'une équipe soit fait en connaissance de cause, cela dans le but d'éviter les désagréments d'un forfait.

Par souci d'équité, le jour du tirage au sort, chaque rencontre aura en tirage annexe le créneau horaire ainsi les terrains.

Vous trouverez en pièce jointe le formulaire d'inscription à renvoyer au secrétariat du CD pour le dimanche 5 février 2023 terme de rigueur (aucune inscription passé ce délai). Pour tout renseignement je vous invite à prendre contact directement avec le responsable de la Coupe de France (06-81-17-50-80).

Vous en souhaitant bonne réception,

Sportivement

Franck FERRANDO, responsable de la Coupe de France CD Pétanque et JP 82

